

***Allocution de monsieur Denys Arcand,
Porte-parole de l'Association québécoise
pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD)***

Chers amis,

Le droit de mourir dans la dignité est une autre étape à franchir dans la longue lutte pour la reconnaissance des droits individuels. Cette lutte dure depuis des siècles et a donné lieu à bien des batailles.

La bataille de l'habeas corpus au 17^e siècle pour interdire aux rois et à leurs gouvernements d'emprisonner quelqu'un sans processus judiciaire. La bataille contre les supplices : la crucifixion, l'empalement, l'écartèlement, la roue, le bûcher, le garrot. L'abolition de la torture judiciaire ou religieuse. Souvenons-nous qu'il y a à peine deux cents ans, la Sainte Inquisition torturait encore les Juifs aux Philippines. Dans les prisons canadiennes, les châtiments corporels (le fouet par exemple) n'ont été abandonnés que durant les années 1950. L'interdiction de torturer les animaux est aussi relativement récente. Finalement, l'abolition de la peine de mort et le droit pour les femmes à l'avortement ont été les dernières victoires de cette lutte.

Les historiens ont appelé cette longue marche la révolution humanitaire; ce mouvement de civilisation qui, à partir du Siècle des Lumières, a cherché à adoucir la vie des citoyens, à la rendre moins cruelle, moins implacable. Le droit de mourir dans la dignité est notre bataille à nous, bataille que nous sommes en train de gagner partout dans le monde.

Derrière les pseudos-arguments de ceux qui s'opposent à notre réforme se profilent, souvent inconsciemment, une pensée et des convictions qui remontent au Moyen-Âge : notre vie ne nous appartient pas, elle appartient à Dieu et à ses représentants sur terre : les rois et les gouvernements. Voilà pourquoi on interdisait aux suicidés la sépulture chrétienne. Nous pensons que la foi médiévale a fait son temps et qu'aucune religion ne peut imposer ses croyances à la majorité des citoyens. C'est là un des fondements de notre démocratie.

Nous disons que notre vie nous appartient et n'appartient qu'à nous et nous réclamons le droit d'y mettre fin quand des souffrances intolérables et inhumaines rendent la prolongation de cette vie, aberrante.

Denys Arcand